

« question scolaire du Manitoba » ? Seulement, cette question a été vite réglée, et mieux que la première. Nos compatriotes et coreligionnaires ont remporté là une belle victoire ; et, ce qui est étonnant, c'est qu'il y a chez nous une certaine presse qui a passé sous silence ou à peu près un pareil triomphe.

Comme nos lecteurs le savent déjà, on a donc proposé dernièrement, dans la législature de Winnipeg, un projet de loi pour rendre l'instruction obligatoire. Pour être ingénieux, le truc est ingénieux ! Il consiste à rendre les écoles publiques neutres, c'est-à-dire en pratique protestantes, puis à forcer les parents à y envoyer leurs enfants. C'est admirable de simplicité. Seulement cela ne réussit pas toujours, quand les catholiques s'y refusent. Au Manitoba, c'est le député de Provencher, M. Jos. Bernier, directeur du *Manitoba*, qui s'est fait l'intrépide défenseur de la liberté religieuse, et qui par un magistral discours a fait rejeter le projet de loi vexatoire. Nous le félicitons vivement de son courage et de son succès.

Après cet exemple et d'autres semblables, il est permis de dire que le jour où les catholiques du Canada verront leurs droits violés partiellement ou totalement, ils n'auront qu'à s'en prendre à leur défaut de clairvoyance, de courage et d'énergie. Une minorité est généralement invincible, quand elle veut l'être.

DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

Nous ne nous proposons certes pas de reprendre ici la question scolaire du Nord-Ouest, qui marqua si tristement l'année 1905. Nos lecteurs sont assez au fait de l'espèce d'école qui règne là-bas, en vertu des dispositions adoptées par le Parlement du Canada.

Dans ces nouvelles provinces, l'école officielle est une sorte d'école neutre. Quand on veut jouir, dans ces pays, d'une école catholique, il faut la fonder et la maintenir à ses dépens, tout en payant les taxes imposées pour le soutien des écoles neutres. En quoi ce système, qui ressemble beaucoup à une persécution religieuse, diffère-t-il du régime injuste dont se plaignent les catholiques des Etats-Unis et de la France ? Nous serions bien en peine de le dire. Contentons-nous de faire la remarque, en passant, que dans la protestante Angleterre les catholiques sont beaucoup mieux traités.